



Résultat de l'évaluation externe EHPAD

Conformément à la loi du 02 janvier 2002, la Haute Autorité de Santé (HAS) impose tous les 5 ans une évaluation de la qualité des Établissements et Services Sociaux et Médicaux Sociaux (ESSMS).

Ce référentiel d'évaluation est structuré en 3 chapitres autour de 9 thématiques déclinés en 157 critères d'évaluation.

Les 3 chapitres

La personne accompagnée

Les professionnels

La structure

9 thématiques



42 objectifs
157 critères
dont
18 critères impératifs qui visent à :

- **Respecter** les droits de la personne accompagnée
- **Sécuriser** la prise en charge médicamenteuse
- **Prévenir et Gérer** les situations à risques : événements indésirables, plaintes/réclamations, maltraitance
- **Organiser** la gestion de crise

Appréciation générale

